

Toulouse, le 24 mars 2022

Communiqué de presse

La Carsat Midi-Pyrénées se mobilise contre les risques psychosociaux (RPS)

L'Assurance Maladie Risques Professionnels à la Carsat Midi-Pyrénées lance l'incitation financière « RPS Accompagnement » en direction des entreprises de moins de 50 salariés. Ce dispositif est disponible jusqu'au 30 septembre 2022 au niveau national.

Des actions de terrain

Il n'est plus à démontrer que les RPS engendrent des troubles de la concentration, de l'irritabilité, une fatigue importante, des palpitations... et entraînent des arrêts de travail pouvant désorganiser les entreprises.

Pour initier une démarche de prévention des RPS et l'intégrer dans les entreprises le dispositif « RPS Accompagnement » est résolument opérationnel grâce à la sollicitation d'un réseau de consultants spécialisés et référencés par la Carsat.

- Les Carsat Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon proposent un webinaire de 30 minutes, le lundi 28 mars à 11 h pour expliquer le détail de cette incitation financière.
Pour participer cliquer sur le lien : [webinaire RPS Accompagnement](#)
- Les entreprises peuvent télécharger le dossier de l'aide financière sur : www.ameli.fr (rubrique santé au travail/aides financières).
- Des entreprises témoignent. [Découvrez leurs actions dans des vidéos de 3 mn](#)

À propos de l'Assurance Maladie – Risques professionnels

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est la branche de la Sécurité sociale en charge des «accidents du travail et maladies professionnelles » (AT/MP). Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, elle fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels.

Contact presse : Anne Zinet – courriel : anne.zinet@carsat-mp.fr – 05 62 14 85 34